

Quand présenter un CERTIFICAT MÉDICAL

lors de la validation de la Licence Carte Neige ?



SI VOUS ÊTES DANS L'UN DES CAS SUIVANTS :

- La durée de validité de votre certificat médical est dépassée.
- Vous n'étiez pas licencié la saison passée.
- En cas de validation de votre première licence.
- Vous pratiquez le biathlon en loisir ou en compétition.
- Vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé.

PRÉSENTEZ À VOTRE CLUB UN CERTIFICAT MÉDICAL, datant de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique du sport (ou du biathlon si vous pratiquez le biathlon) en compétition pour les licenciés compétiteurs.

OU

VOTRE CERTIFICAT MÉDICAL EST EN COURS DE VALIDITÉ

Répondez simplement aux questions ci-dessous :

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON**

		OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS			
1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À CE JOUR			
7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié. Informations médicales confidentielles à ne pas communiquer.

• Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions : **PAS DE CERTIFICAT MÉDICAL À FOURNIR**. Attestez simplement, en cochant la case correspondante sur le document « Notice d'informations Licence Carte Neige », avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

• Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions : **CERTIFICAT MÉDICAL À FOURNIR**. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

VALIDITÉ DU CERTIFICAT MÉDICAL

LICENCE COMPÉTITEUR

3 ans*

LICENCE DIRIGEANT OU LOISIR

20 ans*

*Si prise de licence sans discontinuité pendant cette période

NB : le Ministère en charge des Sports considère la saison 2016-2017 comme « la saison 0, la saison de référence » au cours de laquelle tous les licenciés ont présenté un certificat médical.

CAS PARTICULIERS

• La pratique du biathlon

Certificat médical, datant de moins d'un an, de « non contre-indication à la **PRATIQUE DU BIATHLON** » (le cas échéant, « la pratique du **BIATHLON EN COMPÉTITION** ») à fournir **CHAQUE ANNÉE**.

• La pratique compétitive

occasionnelle (Licence Dirigeant, Loisir ou Ticket Course) :

Certificat médical datant de moins d'un an, de « non contre-indication à la pratique du **SPORT EN COMPÉTITION** » à fournir pour chaque inscription aux courses éligibles.